

Questions orales

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends parler de ce problème. Je remercie l'honorable député de son intérêt dans ce cas, et je téléphonerai à M. Pierre-Marc Johnson, si c'est possible, à cause de l'intérêt manifesté par le député.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, profitant de la même occasion, étant donné que c'est un sujet très important, est-ce que le ministre pourrait régler définitivement, non seulement ce cas-là mais tous les autres, et voir à ce que les normes et les critères soient modifiés de part et d'autre afin qu'on vive réellement les propos qu'on a tenus cet après-midi, pour qu'on vive en harmonie au Canada. C'est le souhait que je forme. Est-ce que le ministre serait d'accord pour en venir à une entente définitive là-dessus?

M. Cullen: Nous, à la Chambre des communes, monsieur l'Orateur, savons que l'honorable député est un bon fédéraliste et il est nécessaire que nous trouvions la méthode pour rétablir l'harmonie dont il a discuté. Je téléphonerai immédiatement au ministre du Travail du Québec pour cette raison et pour autre chose.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE SOCIALE

L'UTILISATION DES ORDINATEURS BRANCHÉS LES UNS SUR LES AUTRES PAR LE BIAIS DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, étant donné que nous avons maintenant l'appui du secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, j'aimerais poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration une question relative aux numéros d'assurance sociale.

Le ministre sait que le gouvernement fédéral compte au moins 1,381 banques de données. Beaucoup de ces banques se trouvent dans diverses agences, comme le ministère des Affaires extérieures et l'Office canadien du poisson salé. Les numéros d'assurance sociale sont le principal instrument d'identification dont ces banques se servent.

Je voudrais que le ministre me dise quelles mesures de contrôle il a l'intention d'instaurer pour éviter que ces ordinateurs soient branchés les uns sur les autres par le biais des numéros d'assurance sociale, ce qui représenterait une menace à la vie privée.

Mlle Bégin: Comment ferons-nous pour envoyer les chèques de paie?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de savoir quelle est exactement la position de l'opposition sur cette question. Quand nous présentons une mesure législative donnant aux particuliers accès à ces banques pour qu'ils sachent exactement quels renseignements le gouvernement a sur eux, les députés d'en face disent que c'est ce qu'ils veulent, mais aussi du même coup que nous ne sommes pas assez prudents. Dans 99 p. 100 des cas, l'utilisation du numéro d'assurance sociale est avantageuse pour le particulier qui peut recevoir des chèques, des remboursements du ministère des Finances, des prestations

d'assurance sociale et des prestations en vertu d'un grand nombre d'autres programmes établis.

L'objection du député lui fait honneur et, je suis moi aussi préoccupé par la question des banques de données. Nous en dressons la liste. Nous disons ce qu'elles renferment. Dans les cas où les ministres ont des responsabilités à assumer pour une raison ou une autre—que ce soit la sécurité du pays ou la protection de la réputation des particuliers—nous voulons nous assurer que tout le monde n'ait pas accès à certains renseignements. Nous entrons dans l'ère de l'ordinateur. C'est une préoccupation que partage mon collègue le solliciteur général, et nous étudions la question pour voir ce que nous pouvons faire pour protéger autant que possible les droits des particuliers.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, ce que nous voulons, c'est empêcher le genre de trafic de données auquel se livrent des manipulateurs d'ordinateur peu scrupuleux qui se servent de ce genre de renseignements à d'autres fins ainsi que les abus possibles. En dépit du fait que le ministre semble maintenant décidé à faire utiliser le numéro d'assurance sociale par tous les organismes du gouvernement, et cela ne semble pas le préoccuper, essaiera-t-il au moins d'empêcher le secteur privé de se servir de ce numéro émis par le gouvernement?

Pour être plus précis, a-t-il l'intention de faire une déclaration énergique à la Chambre ou de présenter une mesure législative ou des directives visant à limiter l'utilisation à l'extérieur du gouvernement de ce numéro dont il faut de plus en plus se servir pour faire affaire avec les banques et d'autres établissements privés?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député interprète mal ce que j'ai dit. J'ai dit que le gouvernement n'encourage pas l'utilisation des numéros d'assurance sociale comme moyen d'identification à l'extérieur des organismes du gouvernement fédéral. Un tel numéro est affecté à un particulier pour son utilité propre. Qu'il s'en serve ou non, c'est une décision qui revient à l'intéressé. Je le répète, il existe trois cas où toute personne est tenue légalement d'indiquer son numéro d'assurance sociale. Dans les autres cas, il serait peut-être utile mais non obligatoire que l'intéressé indique son numéro.

● (1142)

L'UTILISATION DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE EN CE QUI A TRAIT À L'ACHAT D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Étant donné qu'un député ministériel, un secrétaire parlementaire, a estimé que cette chose était suffisamment importante pour tenter d'obtenir le consentement en invoquant l'article 43 du Règlement, consentement que le gouvernement lui a refusé, au sujet de l'utilisation du NAS dans l'achat d'obligations d'épargne du Canada, sans compter que cela ralentit l'écoulement plutôt difficile de la présente émission d'obligations d'épargne du Canada, le ministre des Finances, voudrait-il, pour faciliter les choses, déclarer que, provisoirement du moins, il ne sera plus nécessaire d'indiquer le NAS dans toute transaction intéressant les obligations d'épargne du Canada, en attendant que la question soit réglée?